

## **Un traité d'interdiction des armes nucléaires**

### **Une irréductible contradiction ?**

par Jean-Marie Muller \*

Le 22 février 2014, deux chercheurs de l'*International Law and Policy Institute* d'Oslo, Kjolv Egeland et Torbjorn Graff Hugo ont publié un article intitulé « *Banning the Bomb : Do not wait for the nuclear-armed states to begin* » (« Interdire la bombe : ne pas attendre que les États dotés de l'arme nucléaire commencent »).

Après avoir rappelé la déclaration du vice-ministre mexicain des Affaires multilatérales et des Droits de l'homme qui avait appelé tous les États à s'unir dans la négociation d'un traité d'interdiction des armes nucléaires, les deux chercheurs remarquent que « plusieurs observateurs ont exprimé des inquiétudes au sujet du bien-fondé d'une telle initiative, spécialement si le processus ne comprend pas les États dotés de l'arme nucléaire ». Force est de reconnaître que de tels soupçons sont on ne peut plus légitimes. « À quoi de bon, précisent les deux chercheurs, un traité d'interdiction pourrait-il servir s'il ne concerne que les États qui ont déjà renoncé aux armes nucléaires dans le cadre du Traité de Non Prolifération (TNP) ou des Zones exemptes d'armes nucléaires ? » Déjà, apparaissent les termes d'une contradiction.

Kjolv Egeland et Torbjorn Graff Hugo précisent eux-mêmes : « Pendant des décennies, toutes les institutions concernant le désarmement nucléaire ont fonctionné sur l'hypothèse que tout effort visant à créer les conditions d'un monde libéré des armes nucléaires devait être mené par les États dotés de l'arme nucléaire, de préférence par les États-Unis et la Russie. » Cependant, les deux chercheurs norvégiens pensent que les critiques manquent leur cible. Selon eux la vraie question n'est pas de savoir s'il vaut la peine de chercher à atteindre l'objectif de l'interdiction des armes nucléaires sans la participation des États dotés de l'arme nucléaire. La question est plutôt de savoir s'il vaut réellement la peine d'essayer de convaincre les États dotés de l'arme nucléaire de soutenir la négociation d'une telle interdiction. Mais la question n'est-elle pas surtout de savoir s'il est raisonnable de penser qu'il soit possible d'entretenir un pareil espoir ?

À ce moment, le raisonnement des deux chercheurs est déroutant. D'abord, ils reconnaissent que « rien, dans l'état actuel des choses, ne suggère que les États dotés

de l'arme nucléaire aient fait autre chose que de faire semblant de s'intéresser à l'objectif d'un monde libéré des armes nucléaires. » Le diagnostic du mal est parfaitement lucide, mais le remède proposé est étonnant : « Donc, croient-ils pouvoir affirmer, si un progrès significatif doit être fait pour interdire et éliminer les armes nucléaires dans un avenir prévisible, il devra être initié par d'autres États – par les États qui se sont sincèrement engagés à éliminer les armes nucléaires. » Mais il semble bien que ces deux auteurs tournent en rond et qu'ils reviennent aux critiques qu'ils avaient formulées au début de leur réflexion : comment un traité d'interdiction des armes nucléaires qui ne serait initié que par les États non dotés pourrait-il atteindre son objectif ? Si les États dotés ont refusé pendant des décennies de prêter la moindre attention au désarmement nucléaire, comment espérer raisonnablement qu'ils vont changer de politique ? Tout laisse penser que, dans l'état actuel des choses, ils se refuseront à procéder un à tel changement.

Kjolv Egeland et Torbjorn Graff Hugo énoncent précisément les raisons qui justifient la nécessité d'un tel traité : « Tout emploi des armes nucléaires auraient des conséquences humanitaires catastrophiques, et afin que de s'assurer que ces armes ne seront jamais employées de nouveau, la communauté internationale doit se mettre d'accord sur un instrument légal d'interdiction qui empêche tous les États de les posséder et de les employer. » Il est donc urgent de négocier un traité qui « interdise explicitement tous les actes qui peuvent conduire à l'explosion d'une ou plus de ces armes. » Qui n'en conviendrait ?

La conclusion des deux chercheurs ne parvient pas à dépasser cette irréductible contradiction que nous avons repérée au début de cet article. « Après avoir attendu pendant des décennies que les États dotés de l'arme nucléaire prennent la tête d'un mouvement en faveur de l'interdiction et du désarmement, le moment est venu pour les États non dotés de l'arme nucléaire de prendre les affaires en main et de faire montre d'un leadership résolu. S'ils décident de le faire, la question cruciale n'est pas de savoir si la négociation d'un traité d'interdiction vaudrait la peine si les États dotés de l'arme nucléaire refusent d'y participer, mais plutôt si ça vaut la peine actuellement de passer du temps et de l'énergie à essayer de les convaincre de le soutenir. » Il semble pourtant que la première question soit tout à fait pertinente, même s'il convient de prendre au sérieux la seconde.

Ce qui est sûr, c'est que pour les citoyens des pays dotés, la seule possibilité qu'ils aient de sortir de la contradiction et de soutenir sincèrement un traité d'interdiction des armes nucléaires, c'est d'exiger dès aujourd'hui le désarmement nucléaire unilatéral de leur propre État. Il revient donc aux citoyens français d'exiger le désarmement nucléaire de la France. J'imagine que les deux chercheurs norvégiens n'en disconvieront point.

Ainsi, les citoyens des États dotés de l'arme nucléaire doivent interdire la bombe sans attendre que les États commencent.

\* Philosophe et écrivain

[www.jean-marie-muller.fr](http://www.jean-marie-muller.fr)

30 août 2014